MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

**Fiche de poste**

# ADJOINT EDUCATIF DU CHEF DE CENTRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Catégorie: | | | |
| Contexte du recrutement : Poste vacant Poste susceptible d’être vacant Création  Date des séjours :   * Du 13 au 25 février 2022 * Du 12 au 24 juin 2022 * Du 3 au 15 juillet 2022   Outre les dates de séjour, des journées de travail sont à prévoir pour la conception, préparation, formation, mise en place, rangement du centre et convoyage. | | | |
| Localisation administrative et géographique : | | | |
| **Centre**  **Adresse :** | **Centre de séjours selon le département d’affectation** | | |
| Fonction : ADJOINT EDUCATIF DU CHEF DE CENTRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL | | | |
| nombre d’agents à encadrer (à titre indicatif) : 2 à 3 cadres spécialisés (1 intendant, 1 infirmier, 1 référent sport cohésion), 1 cadre de compagnie pour 3 à 4 maisonnées, 1 tuteur par maisonnée | | | |
| Conditions particulières d’exercice : logement sur site, tenue SNU obligatoire lors du séjour, temps de repos conformément au titre du contrat d’engagement éducatif (hébergement et pension complète fournie).  Attention : la durée cumulée d’un ou plusieurs CEE conclu(s) par un même titulaire ne peut excéder 80 jours par période de 12 mois consécutifs. Si vous avez déjà effectué un contrat similaire en 2021, veuillez vérifier le nombre d’heures travaillées. | | | |
| Description de la structure : | | | |
| Le service national universel (SNU) est un projet de société qui a pour finalité de :   * affirmer les valeurs de la République pour renforcer la cohésion sociale et nationale * susciter une culture de l'engagement * prendre conscience des grands enjeux sociaux et sociétaux   Le SNU se fait sur la base du volontariat pour les jeunes de 15 à 17 ans. Il comprend un séjour de cohésion, d’une durée de deux semaines, suivi d’une mission d’intérêt général, de deux semaines également, pouvant être effectuée dans des associations, des collectivités locales, des institutions ou des organismes publics ainsi que des corps en tenue.  Le chef de centre est appuyé dans ses missionspar 2 adjoints:   * **un adjoint encadrement**, chargé de la direction et de l’animation des tuteurs et des cadres de compagnie ; * **un adjoint éducatif** qui coordonne l’ensemble des intervenants, s’assure de la cohérence du projet pédagogique avec l’ensemble des administrations, agences et associations concourantes.   Il dispose **d’une équipe de soutien du centre** composée de :   * **un intendant** chargé de la gestion quotidienne du centre * **un** **infirmier** qui assure le suivi sanitaire des jeunes et contribue à la promotion de la santé * **un** **référent sport et cohésion** qui appuie l’action des cadre de compagnie dans ces deux domaines et relaie celle de l’équipe de direction du centre. | | | |
| effectifs de la structure  (à titre indicatif) : 2 à 3 membres de direction (1 directeur et 1 à 2 adjoints), 2 à 3 cadres spécialisés (1 intendant, 1 infirmier, 1 référent sport cohésion), 1 cadre de compagnie pour 3 à 4 maisonnées, 1 tuteur par maisonnée. Le nombre de volontaires varie selon les séjours. | | | |
| Description du poste (responsabilités, missions, attributions et activités) | | | |
| Membre de l’équipe de direction, l’adjoint éducatif seconde le chef de centre dans sa mission éducative et pédagogique. En amont du séjour, il participe à la conception de la maquette pédagogique, sur la base du guide pratique SNU autour des sept thématiques de formation, ainsi qu’à son appropriation par tous les encadrants. Pendant le séjour, il s’assure de la bonne mise en œuvre des activités et de l’application d’une pédagogie active et participative. Son action se déploie dans trois domaines principaux :   1. Préparation du séjour de cohésion  * L’adjoint éducatif identifie et mobilise les intervenants institutionnels et associatifs * il décline le guide pratique SNU en un projet pédagogique de centre * il s’assure de la cohérence d’ensemble de l’emploi du temps, notamment en ce qui concerne les objectifs pédagogiques et les volumes horaires, en conformité avec le projet territorial * il fait mettre en œuvre, en matière d’activités, le projet départemental * en amont du séjour de cohésion, il organise la formation des tuteurs de maisonnée * il est le garant de la bonne coordination des intervenants extérieurs avec l’équipe du centre. Pour cela, il se fonde sur le cadre fourni par la Mission SNU.  1. Définition de l’emploi du temps et suivi des activités  * L’adjoint éducatif est associé à l’élaboration de l’emploi du temps * il en assure la diffusion à tous les intervenants * il s’assure du bon déroulement de l’emploi du temps et de la conformité des activités programmées * à l’occasion des diverses activités, il participe à l’identification des volontaires qui nécessitent une prise en charge dans la durée. En lien avec le chef de centre, il assure le relais avec les services compétents dans les départements de résidence de ces jeunes pour ce qui concerne les domaines pédagogique et social. Il s’assure que le référent santé s’acquitte de cette mission dans le champ médico-social.  1. Mise en œuvre d’une pédagogie spécifique au SNU  * Dans la préparation des blocs de formation comme dans leur conduite, il fait mettre en œuvre, par tous les intervenants, une pédagogie active et participative (petits groupes, mises en situation concrètes, responsabilisation des volontaires, inclusion) * En amont du stage et en lien avec les ressources locales pertinentes, il identifie avec les intervenants les activités collectives, les études de cas, les jeux de rôle, les sorties de découverte ou les visites de sites, etc. à mettre en œuvre.   En relation étroite avec l’adjoint encadrement, il veille à ce que la pédagogie active irrigue aussi la vie quotidienne et les temps encadrés par les tuteurs et par les cadres de compagnie. | | | |
| **Principaux interlocuteurs** **:** | | | |
| Les autres services de la direction  Les agents du ministère  Les autres directions | | Les services déconcentrés  Les cabinets ministériels  Le secteur privé | D'autres ministères  D’autres acteurs publics  Des organismes étrangers |
| Expérience professionnelle souhaitée : Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée | | | |
| Les connaissances et compétences mises en œuvre | | | |
| CONNAISSANCES   * Expérience préalable dans la direction ou l’animation d’une structure d’accueil des mineurs ou d’un établissement scolaire * Expérience dans le pilotage pédagogique des activités de formation * Psychologie et sociologie des adolescents * Techniques de management * Dispositifs d’aide aux adolescents en situation de handicap ou à besoin particulier * Organisation de l’Etat, des administrations dans son département et des collectivités locales * Réseau associatif régional et départemental   COMPETENCES MANAGERIALES REQUISES   * Sens des relations humaines * Capacité au leadership et maîtrise de soi * Autorité et rayonnement * Capacité à animer des équipes * Sens de l’initiative * Conduite d’un partenariat avec des associations, des administrations et des partenaires privés | | | |
| **REMUNERATION (à titre indicatif) : 114,90** euros de salaire journalier brut pour un maximum de 34 jours, selon les jours de présence et la participation au temps de formation. L’encadrant sera rémunéré pour un maximum de 31 jours si celui-ci a déjà participé à un séjour.  Contrat d’engagement éducatif (temps de préparation, journées de formation, séjour)  Poste ouvert aux contractuels.  Déplacements à prévoir - Permis B obligatoire | | | |
| Candidature (CV et lettre de motivation) à envoyer à l’adresse mail ci-dessous :  drajes-snu@region-academique-idf.fr  **Date de limite de dépôt des candidatures :**  **20 janvier 2022 pour la session de février 2022**  **20 avril 2022 pour les sessions de juin et juillet 2022** | | | |